

Reçu le - 4 JUIL. 2022



Ab 11-2022

DEMANDE D'AUTORISATION POUR ABATTAGE D'ARBRE

Tout arbre dont le tronc est d'un diamètre supérieur à 25 cm, mesuré à 1 m du sol, les haies vives, les cordons boisés et les boqueteaux sont considérés comme un patrimoine à protéger (art. 9 à 21 du règlement d'application du 22.03.1989 de la Loi sur la Protection de la Nature des Monuments et des Sites).
Les arbres fruitiers ne sont pas concernés.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du 17.01.23 au 05.02.23

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: Dietrich Roger
Adresse: Ruelle des Renards 17 1422 Grandson
Parcelle n°: 237
Essence: Sapin de 20 mètre de haut
Diamètre à 1 m du sol: 156 cm
Motif de la requête: Ombre de deux heures par jour de octobre à mars sur une installation photovoltaïques de 36 m²
Date: Grandson le 4 juillet 2022 Signature: Roger Dietrich

PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER

DU SERVICE DES TRAVAUX

13.01.2023
ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

bon moyen mauvais investigation nécessaire

PLANTATION COMPENSATOIRE oui non

Date et signature: Date et signature:

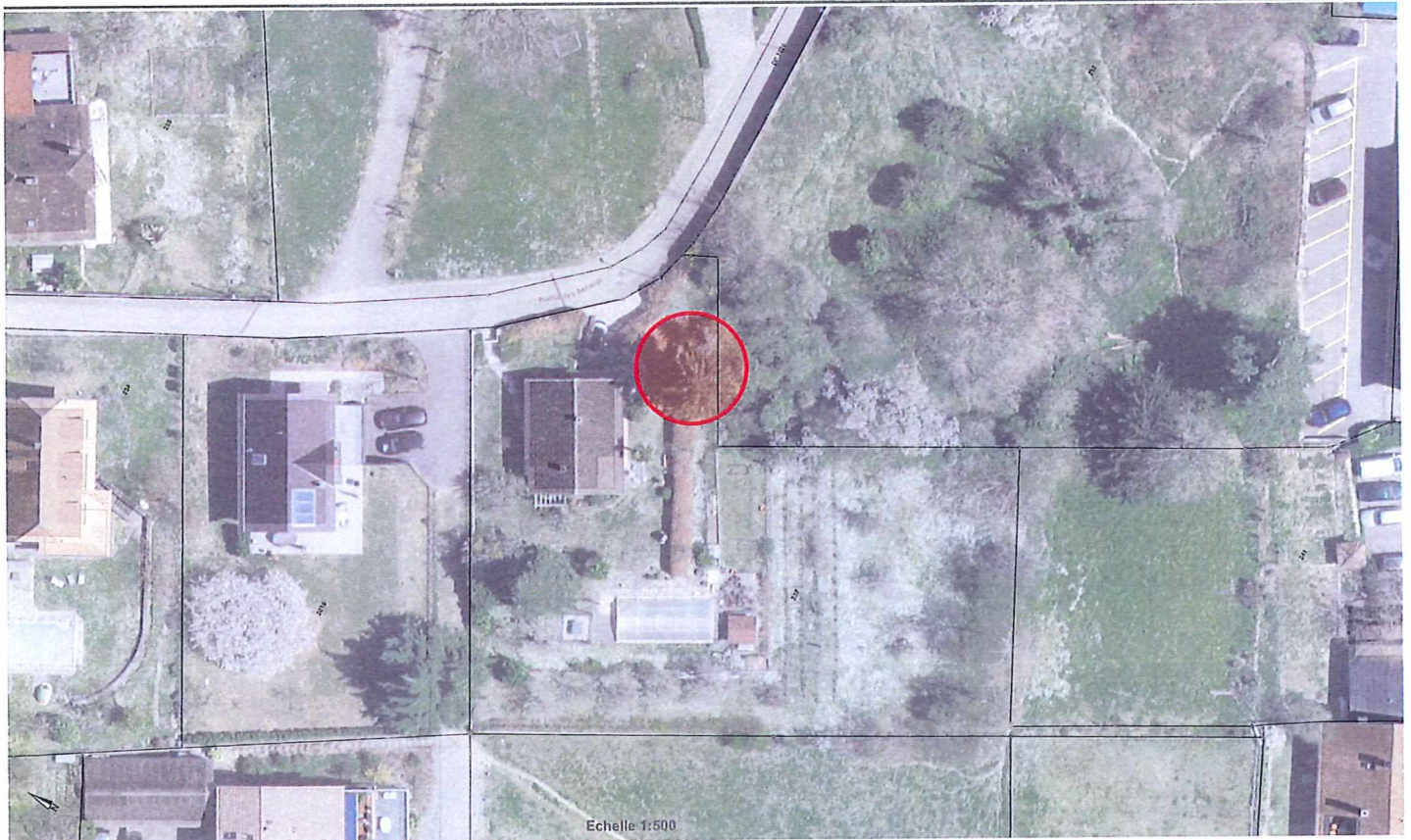
Visa du Municipal délégué:

La Municipalité autorise / refuse l'abattage avec / sans plantation compensatoire.

Date: Taxe compensatoire:

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).



0 10 20 30m